



La Municipalité de
SAINTE-CHRISTINE

646, 1^{er} Rang
Sainte-Christine (Québec) J0H 1H0

Avis public

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE 2^E EXERCICE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Heidi Bédard, Directrice générale et secrétaire-trésorière que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Sainte-Christine devant servir pour les années 2021-2022-2023 a été déposé le 7 septembre 2021 à l'hôtel de ville, sis au 646, 1^{er} Rang Ouest. Il sera en vigueur pour son deuxième exercice financier, soit l'année 2022 et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières d'ouverture du bureau.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer à l'égard de ce rôle une demande de révision prévue par la section du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande doit remplir les conditions suivantes:

- être déposée au cours de l'exercice financier pendant lequel survient un événement justifiant une modification du rôle en vertu de la loi, au cours de l'exercice suivant;
- être déposée personnellement ou par courrier recommandé à l'adresse suivante:

MRC d'Acton
1037, rue Beaugrand
Acton Vale (Québec)
J0H 1A0

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro 97-10 de la MRC d'Acton et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Sainte-Christine ce septième jour du mois de septembre deux mille vingt et un.

La directrice générale et
Secrétaire-trésorière,

Heidi Bédard